

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

MD/CB

DCM N° 90/42

Objet

Décision Modificative de
crédits N°1. de l'exercice
1990

DATE DE CONVOCATION

13 AVRIL 1990

DATE D'AFFICHAGE

13 AVRIL 1990

Nombre de conseillers

en exercice : 32

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 30

UNANIMITE DES SUFFRAGES
EXPRIMES

RECU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

27. AVR. 1990

APPLICATION LOI N° 82213
DU 2-3-1982

918
**Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT DIX
le VINGT CINQ AVRIL à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous
la présidence de M. onsiieur MOST Philippe, Maire

Etaient présents : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, CANDAU, Mme LISIØ, MM. GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjointe MM. ALCHEr, ALONSO, BARON, Mle BARRAUD, DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mme PÁRROU, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. HUGENDOBLER par M. LE GUEUT
Mme FONTAN par M. le Colonel MONNARD
Mme PELTIER par M. QUENTIN

Absents : MM. BARRIERE
EXCUSE

ABSENT : M. LACOTTE

M. onsiieur ALCHEr Jean-Luc a été élu secrétaire.

Il est proposé au Conseil Municipal,
l'approbation d'une Décision Modificative de crédits
N° 1 de l'exercice 1990.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE :

. de modifier les crédits budgétaires de l'exercice
1990, par une décision modificative N° 1 établie
comme suit :

.../...

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre 901.10 - Article 2147.11

. Acquisition d'horodateurs + 350.000 F

Chapitre 909.24 - Article 232703

. Aménagement Centre Régional de Tennis
(révision de prix des marchés) + 150.000 F

Chapitre 909.20 - Article 235501

. Travaux d'aménagement complémentaires au
Golf de Maine Gaudin + 3.000.000 F

Chapitre 922 - Article 29

. Dépenses imprévues - 500.000 F

TOTAL DEPENSES..... + 3.000.000 F

Chapitre 925 - Article 1662

. Produit de l'emprunt (Golf) + 3.000.000 F

TOTAL RECETTES..... + 3.000.000 F

BUDGET ANNEXE DU CAREL

Dépenses

. Article 621 - Impôts fonciers..... + 7.000,00 F
. Article 669 - Dépenses imprévues..... - 7.000,00 F

TOTAL DEPENSES.. 0

. La présente décision mdoficiative sera reprise au Budget Supplémentaire de l'exercice 1990.

Fait et délibéré à ROYAN,
Les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre, MM. Les Membres Présents,
Pour extrait conforme

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT